



CHARTRE ETHIQUE



<< SOLIDAIRE PAR NATURE >>



EDITO

« Les fondateurs de CEDRE lui ont assigné, dès l'origine, deux missions : la création d'emplois durables pour les personnes en situation de handicap et la protection de l'environnement par le biais de la valorisation des déchets de bureaux .

Ces deux objectifs continuent à orienter toutes les actions, les options et les comportements de CEDRE .

A ces deux ardues obligations, se rajoute la détermination de ne pas peser sur les ressources de la collectivité . A ce titre CEDRE s'astreint à la discipline basique de toute entreprise du secteur concurrentiel, à savoir l'équilibre de son compte d'exploitation .

Au service de ses clients, CEDRE se veut une entreprise, respectueuse des personnes, de ses partenaires, de la collectivité et de l'environnement.

Elle se veut donc chance de développement humain pour ses collaboratrices et collaborateurs ; elle se veut source d'avantages et de services pour ses clients et, par là même, créatrice de richesse pour la collectivité .

Dans les pages qui suivent, je souhaite communiquer à chacun des collaborateurs de CEDRE, comme à chacun de ses clients, fournisseurs et partenaires, l'expression des convictions , des engagements et des règles qui doivent régir la conduite de CEDRE dans ses actions au jour le jour , comme dans ses choix stratégiques .»

Philippe VIGNERON
Gérant de CEDRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Vigneron'.

SOMMAIRE

EDITO	P.3
1- LES PRINCIPES GÉNÉRAUX	P.5
2- POUR NOS COLLABORATEURS	P.7
3- POUR NOS CLIENTS ET PARTENAIRES	P.10
4- POUR L'ENVIRONNEMENT	P.13

1- LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Le développement de CEDRE se construit dans le strict respect des lois, des réglementations locales, nationales et européennes.

Dans le cadre de son activité professionnelle, chaque collaborateur s'engage à connaître et à respecter la réglementation et les procédures internes qui lui sont applicables. Chaque collaborateur s'engage à acquérir une connaissance suffisante des règles de droit propres à son activité professionnelle.

LE RESPECT DES PERSONNES

Cèdre s'engage à appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. L'entreprise se doit de fournir à ses collaborateurs une ambiance de travail saine et d'assurer leur sécurité dans l'exercice de leurs activités.

LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Nous avons pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail. La gestion des ressources humaines et, plus généralement, les relations entre les collaborateurs sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci



de traiter chacun avec dignité. Cèdre rappelle conformément à l'article 9 du Code Civil que « chacun a droit au respect de sa vie privée ». Toute utilisation des informations relatives à l'intimité de la personne est considérée comme portant atteinte à la vie privée, notamment : vie familiale, vie sentimentale, état de santé, situation financière, etc... D'autre part, CEDRE contrôle la non-discrimination des responsables syndicaux dans les décisions individuelles d'augmentations de salaire et/ou de prime, de promotion interne, dans l'accès à la formation.

LUTTE CONTRE L'EXTORSION ET LA CORRUPTION

La négociation et l'exécution des contrats ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, ou de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme.

Des cadeaux ne peuvent être offerts ou acceptés au nom de la société CEDRE que lorsque leur valeur est symbolique ou faible à l'égard des circonstances, et pour autant que celles-ci ne soient pas de nature à faire douter de l'honnêteté du donateur ou de l'impartialité du bénéficiaire.

RESPECT DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Chaque collaborateur veille à l'intégrité des éléments matériels tels que les locaux, les voitures et camions de service, le matériel d'exploitation, les bureaux, les ordinateurs et les outils de téléphonie, etc.. mais également des biens incorporels tels que le savoir-faire de la société, les logiciels et les bases informatiques, et notamment clients, exploitation, fournisseurs, comptables, ressources humaines.....

Chaque collaborateur s'engage à veiller aux biens et ressources de la société contre tout vol, dégradation, altération, fraude ou perte.

2- POUR NOS COLLABORATEURS

CRÉATION D'EMPLOIS DURABLES

CEDRE privilégie la création d'emplois durables en offrant dans la majorité des cas, un contrat à durée indéterminée.

POLITIQUE SALARIALE

Chaque année, nous procédons aux contrôles des niveaux de salaires de l'ensemble de notre personnel par rapport à la convention collective à laquelle appartient l'entreprise et par rapport aux salaires du marché.

Lorsque les différences notoires sont constatées, l'entreprise s'efforce de faire des réajustements nécessaires. D'autre part, l'entreprise réserve aux responsables de services une enveloppe budgétaire pour que les augmentations individuelles soient accordées en fonction de critères discutés avec la direction générale.



SÉCURITÉ

Nous nous efforçons de veiller à la sécurité au travail de nos collaborateurs, ce qui constitue le premier devoir de la société. Nous engageons toutes les actions de prévention et organisons les formations de sécurité nécessaires et obligatoires pour que chacun devienne acteur de prévention dans ses comportements quotidiens.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

CEDRE engage systématiquement tous les ans une politique de formation de ses collaborateurs au-delà de ses obligations légales. Son ambition est de favoriser le développement professionnel de ses collaborateurs et de leur offrir des perspectives d'évolution qui valorisent leurs compétences, leur créativité et leur énergie d'entreprendre.

DIVERSITÉ, LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET TOUTE FORME DE HARCÈLEMENT

CEDRE a pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail. La gestion des ressources humaines, et plus généralement, les relations entre les collaborateurs sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec un grand souci de traiter chacun avec dignité.

CEDRE poursuit en permanence une politique volontariste de management de l'égalité des chances, en particulier en matière de

mixité professionnelle, d'emploi des personnes handicapées, des personnes issues de l'immigration et les seniors.

Nous interdisons notamment toute discrimination fondée sur un motif illicite tels le sexe, l'âge, les mœurs, l'appartenance à une origine, à une ethnie ou à une nationalité, les handicaps, les opinions ou engagements religieux, politiques ou syndicaux. Toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou sexuel ou plus généralement contraire à la loi est interdite.

RESPECT DU DROIT SYNDICAL

Concernant le droit syndical, CEDRE a mis en place les bonnes pratiques ; elles vont du respect du droit syndical à la mise à disposition des élus syndicaux de moyens et informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Chaque collaborateur de CEDRE est tenu à un devoir de loyauté à l'égard de la société. Chacun s'interdit de tenir des propos dénigrants, dommageables ou qui pourraient nuire à la réputation commerciale et/ou administrative de la société et de ses gérants.

Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts, CEDRE demande notamment à ses salariés :

- De ne pas exercer d'activité professionnelle chez un fournisseur, client ou concurrent sauf autorisation préalable écrite conjointe du responsable hiérarchique et de la direction générale.
- De ne pas tenir d'intérêt financier chez un fournisseur, client ou concurrent de la société sauf autorisation préalable écrite du responsable hiérarchique.
- De signaler au responsable hiérarchique toute relation commerciale de la société avec un parent, un proche ou avec une société contrôlée par un parent ou un proche.



3- POUR NOS CLIENTS ET PARTENAIRES

LOYAUTÉ DES MESSAGES MARKETING.

Nous nous engageons, dans nos messages vers nos clients et prospects :

- à veiller à la sincérité des informations transmises.
- à donner une description juste, fidèle et précise de nos services.
- à nous abstenir de dénigrer nos concurrents
- à être sensible aux éventuelles réactions à nos messages, de la part des différents groupes religieux, ethniques, culturels ou sociaux

NOUS NOUS ENGAGEONS :

- à ne pas porter atteinte à la dignité de la personne humaine ou à présenter des stéréotypes dégradants
- à ne pas exagérer délibérément les revendications dans nos communications, y compris environnementales ou sociétales.

Toute plainte reçue par un tiers concernant la loyauté de notre communication, par quelque biais que ce soit, sera étudiée par la Direction (gérance, direction générale et direction commerciale) qui s'engage à faire cesser immédiatement le message qui ne respecterait pas les règles énoncées ci-dessus.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES, INTÉGRITÉ.

Cèdre s'engage à adopter une démarche responsable dans son environnement professionnel.

A ce titre, Cèdre condamne les atteintes illicites aux règles de la libre concurrence et s'interdit toute entente entre concurrents ou toute exploitation abusive d'une position dominante qui viserait à évincer l'un de ses concurrents.

Chaque collaborateur de Cèdre s'interdit donc tout comportement qui pourrait être jugé anticoncurrentiel sous peine de s'exposer à des sanctions internes ou poursuites pénales en fonction de la gravité des faits.

CHOIX DES FOURNISSEURS.

Nous nous engageons à maintenir une relation équitable et honnête avec nos fournisseurs.

Les fournisseurs amenés à travailler avec Cèdre sont sélectionnés sur la base d'appel d'offres ou de consultation multiples dont les critères de choix sont énoncés clairement pour permettre aux entreprises de proposer la meilleure réponse possible au besoin. Le tarif ne sera pas le seul vecteur de choix et les acheteurs Cèdre



veilleront à ce que la qualité du produit ou du service et le respect des valeurs de Cèdre soient effectivement pris en considération au moment du choix définitif.

Sera considéré comme confidentiel et protégé en conséquence, toute offre de service ou produit reçu dans le cadre d'une consultation.

PAIEMENT.

Nous nous engageons à payer les fournisseurs aux échéances et conditions prévues sauf en cas de raisons légitimes.

Chaque année, le service financier s'assure que les fournisseurs ne sont pas dans une situation de dépendance économique excessive dans leur relation avec Cèdre.

Si un tel cas était constaté, Cèdre devra adapter ses demandes et aider son fournisseur à trouver de nouveaux débouchés.

4 POUR L'ENVIRONNEMENT

Cèdre a pleinement conscience des mutations environnementales et de la nécessaire lutte contre les dérèglements climatiques.

Notre cœur d'activité est le recyclage des déchets de bureaux et notre offre de service permet à nos clients de poursuivre une politique environnementale active.

FAVORISER L'ÉCOCONCEPTION.

Cèdre a placé au cœur de sa stratégie la dimension environnementale et à ce titre s'engage à toujours favoriser des solutions à forte valeur ajoutée dans ses démarches et recours à des services tiers.

Nous nous efforçons sans cesse de minimiser notre impact sur l'environnement naturel et nous sommes déterminés à ne pas compromettre l'avenir au nom du présent.



L'une de nos priorités est le développement de l'écoconception en intégrant l'analyse complète du cycle de vie et la responsabilisation des différents acteurs de la chaîne de valeur, de la conception à la réalisation des travaux et à l'exploitation.

LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

Cèdre s'est inscrit dans un programme de réduction de son empreinte carbone visant à limiter l'impact de son activité sur les émissions de gaz à effet de serre.

Comme suite à notre premier bilan carbone et à notre premier audit RSE, nous nous engageons à mettre en place des mesures permanentes pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Des formations ont été organisées et sont organisées régulièrement pour sensibiliser de façon durable notre personnel.

Les mesures seront évaluées par réalisation d'un bilan carbone tous les trois ans.

Nous nous engageons en tant que transporteur à étudier, à tester et à mettre en place toutes les nouveautés industrielles qui permettraient de réduire nos émissions de Co² (logiciel d'optimisation de tournée, véhicule propre, éclairage avec détection de présence).



Cèdre se veut partenaire des actions de reforestation soutenues par des associations de préservation de l'environnement (REFOREST'ACTION) en sensibilisant ses clients ou prospects au travers de ses actions marketing.

FAVORISER LES LOCAUX ET LES FILIÈRES COURTES.

Cèdre, en tant qu'entreprise citoyenne, développe et favorise les contacts avec son environnement proche et toutes les initiatives écoresponsables locales dans ses achats.

Dans le cadre de notre activité principale, nous nous engageons à conserver des filières courtes en matière d'évacuation des déchets collectés et d'assurer un recyclage 100% français.





**«Solidaire par nature»
est la mission que Cèdre
s'assigne avec une forte volonté
de progrès, et elle se réalisera
avec et grâce à vous.**

Cèdre

18, rue de la Fosse aux loups
95100 ARGENTEUIL
www.cedre.info

01 39 98 50 30
contact@cedre.info

